

MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

Tél . 04.78.96.00.10  
Fax . 04.78.96.08.51

## DECISION DU MAIRE

### Objet : Tarifs du restaurant scolaire - année scolaire 2020-2021

#### Le Maire,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal n°2014-46, 2<sup>ème</sup> alinéa, en date du 10 avril 2014, autorisant Monsieur le Maire à fixer les tarifs des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite de 2 000 euros par droit unitaire,
- Vu la nécessité de déterminer, pour l'année scolaire 2020-2021, les tarifs du restaurant municipal,

### DECIDE

#### - Article 1 :

De maintenir, pour l'année scolaire 2020-2021, les tarifs du restaurant municipal, comme suit :

Droit d'inscription par enfant jusqu'à 2 enfants	7,40 €
Droit d'inscription par enfant à partir de 3 enfants	6.60 €
Repas enfant	4.60 €
Repas adulte	7.40 €

#### - Article 2 :

Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Madame le Trésorier et affichée en Mairie.



CHAPONNAY, le 15/05/2020  
Le Maire,  
Raymond DURAND

Certifié exécutoire  
Télétransmission en préfecture, le 15/05/2020  
Et de l'affichage, le 18/05/2020